

Kigali, le 23 Juin 1980

N° 1135/12.17

U
8/2/82

Monsieur le Secrétaire Général des
Nations Unies
NEW YORK

ETATS-UNIS

S/C de et C.P.I à Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopération

K I G A L I

Objet: "Année Internationale
de la Jeunesse : participation,
développement, paix".

Monsieur le Secrétaire Général,

Conformément à la résolution 34/151 de
décembre 1979 qui a désigné 1985 comme l'"Année Internationale de la Jeunesse:
participation, développement, paix", et en vue de vous permettre d'établir un
projet de programme en vue de la préparation et de la célébration de cette
"Année", j'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe les suggestions du Gouver-
nement Rwandais concernant un programme concret de mesures et d'activités à enga-
ger dans le cadre de sa préparation et de sa célébration.
J'aimerais également porter à votre connaissance que le Gouvernement Rwandais
souscrit entièrement à votre idée de ne pas considérer l'Année Internationale de
la Jeunesse comme une série de manifestations isolée, mais qu'elle doit s'inscrire
dans un large processus de planification et de développement à long terme.
En d'autres termes, 1985 ne serait qu'un "moment fort" du programme, une occasion
de procéder à une évaluation des mesures et actions entamées afin de rectifier
le tir pour le long terme.

C.P.I. à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I
- Monsieur l'Ambassadeur, Représentant
Permanent de la République Rwandaise
auprès : des Nations Unies
NEW YORK

Colonel Aloys NSEKALIJE
Ministre de la Jeunesse
et des Sports.-

(sé)

un Comité National d'étude, de programmation, d'orientation et de coordination des activités prévues pour la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse.

Ce comité regrouperait une dizaine de personnes représentant les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux concernés par les problèmes de la jeunesse ainsi que des mouvements et associations de jeunesse.

- b) Des comités au niveau préfectoral et au niveau communal seront également créés pour servir de relais et de courroies de transmission entre le comité national et les jeunes eux-mêmes.

Ces comités qui devront être constitués au plus tard en janvier 1981, se réuniraient chacun au moins deux fois par an pour faire le point des préparatifs et programmer en conséquence les actions à entreprendre pour l'avenir.

I.2. Programmes en cours

I.2.1. Formation Technique et Professionnelle

Les jeunes appartenant à la classe d'âges de 10 à 24 ans constituent actuellement environ 30 % de la population rwandaise.

L'agriculture, activité occupant plus de 90 % de la population n'étant pratiquement plus en mesure, dans les structures actuelles, d'occuper de façon économiquement rentable les flots de jeunes arrivant à l'âge de la vie active, il est essentiel de fournir à ces jeunes, la possibilité de se former à l'exercice de métiers et de professions offrant des chances d'emplois utiles et de promotion sociale.

Il existe dans notre pays, une bonne partie de jeunes n'ayant jamais fréquenté l'école et une autre qui la quitte précocement, et qui entrent dans la vie active sans formation professionnelle. Des expériences, de plus en plus nombreuses sont tentées pour rechercher et développer les moyens d'éducation et de formation de cette catégorie de la population.

Il existe déjà une trentaine de centres de formation de la jeunesse des deux sexes, qui dispensent une formation agricole et zootechnique, ainsi qu'une formation artisanale aux jeunes à partir de 15 ans. En 1979, environ 4.000 jeunes fréquentaient ces centres et le Gouvernement rémunérait 76 instructeurs.

La formation s'étend sur deux ans.

L'objectif à long terme est d'avoir un centre de formation de la jeunesse dans chacune des 143 communes que compte le pays, un centre de formation pour jeunes coopérateurs dans chacune des 10 préfectures, ainsi que deux grands centres urbains de formation de la jeunesse (KIGALI et BUTARE) adaptés aux diverses possibilités

d'emplois qu'offrent les villes (mécanique, électricité, réparations diverses, horlogerie, coordonnerie, etc ...).

Le Gouvernement Rwandais souhaite que les organismes spécialisés du système des Nations Unies, tels que l'UNESCO, l'OIT et l'UNICEF, l'aident à la réalisation de ce programme vaste et coûteux notamment en matière de formation des formateurs de ces centres, et de fourniture des équipements et matériel didactique nécessaires pour les divers métiers enseignés.

1.2.2. Systèmes d'encadrement de la Jeunesse

Il existe diverses structures d'encadrement de la Jeunesse, notamment :

- l'encadrement sur le tas en vue de susciter la création de précoopératives de jeunes.
- l'encadrement dans des chantiers de jeunes
- l'encadrement dans les mouvements et associations de jeunes.

C'est dans ces trois structures que les jeunes sont principalement encadrés.

Les principales activités pratiquées sont l'agriculture, l'élevage et l'artisanat utilitaire.

La deuxième structure, de création plus récente, permet d'encadrer plus globalement les jeunes dans un système de développement rural intégré.

Les deux chantiers qui ont été déjà organisés ont touché 15 communes rurales du pays et ont déjà touché plus de 4.000 jeunes.

Elle est connue sous le vocable de "Projet d'aménagement des zones rurales au Rwanda", avec cofinancement de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique. Les jeunes sont formés aux méthodes modernes d'agriculture et d'élevage (surtout de petit bétail), reçoivent des notions en gestion coopérative, nutrition et en médecine préventive. Tous les départements ministériels concernés par le développement rural intégré (Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif, Ministère de la Santé, Ministère de l'Intérieur) participent à la direction du projet sous la supervision du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Après une courte formation des chefs d'équipes pendant un mois, les jeunes groupés en précoopératives reçoivent du projet le matériel nécessaire pour l'installation d'infrastructures pour accueillir le petit bétail ainsi que les animaux pour les peupler.

Ils reçoivent de leurs communes respectives, des terrains pour permettre le "mariage" de l'agriculture et de l'élevage.

Quatre recyclages de 2 semaines chacun sont prévus après l'installation des jeunes.

.../...

Le Gouvernement Rwandais demande aux organismes spécialisés des Nations Unies, spécialement la FAO et le PNUD, de l'aider pour la réalisation d'au moins deux autres "Chantiers de Jeunes" pour pouvoir atteindre son objectif de couvrir, avant la fin de la période du 3e Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel 1982-1986, toutes les communes du pays avec ce projet.

I.3. Mesures et Activités nouvelles

I.3.1. Eradication de l'Analphabétisme dans les jeunes

L'alphabétisation est l'un des préalables nécessaires au progrès tant individuel que collectif. Il est vrai que nous ne sommes plus au temps de la transmission orale, et malgré l'essor des divers moyens audio-visuels, rien ne remplace véritablement la lecture et l'écriture, que ce soit pour l'information générale, de lire des étiquettes, des reçus, des affiches, des panneaux, des règlements, des lettres personnelles, des journaux; écrire des lettres, établir des factures, tenir des comptes, remplir des imprimés, etc ...

Ce sont là quelques avantages pratiques de l'alphabétisation, sans oublier que le fait de savoir lire et écrire donne beaucoup plus de confiance en soi, et incite à s'instruire et à se perfectionner.

Il faut également tenir compte du fait que le développement socio-économique dans lequel l'industrialisation et l'accroissement de la productivité jouent un grand rôle, suppose une large diffusion des connaissances techniques, difficilement réalisable dans une société à majorité analphabète.

Il faut souligner en outre, que les jeunes analphabètes ne sont embauchés qu'aux tâches de manoeuvres, de veilleurs et tout autre emploi de misère où les possibilités de promotion n'existent pas, et sont dans tous les cas exclus pour eux.

Compte tenu de tout ce qui est dit plus haut, le Gouvernement Rwandais voudrait que la jeunesse célèbre son "Année" avec un minimum d'analphabètes.

Pour ce faire :

- un programme de lutte contre l'analphabétisme sera intégré au sein des centres de Formation de la Jeunesse, où il faudra introduire du matériel didactique adéquat, ainsi que des instructeurs formés à cet effet;
- les différents mouvements de jeunesse seront invités à organiser leurs activités dans le but de fournir une contribution efficace à l'élimination de l'analphabétisme;
- il sera suscité la création d'un service volontaire national de lutte contre l'analphabétisme;
- il sera demandé à l'UNESCO et au FISE de donner toute l'assistance nécessaire aux différentes structures de lutte contre l'analphabétisme;

.../...

- il sera organisé avec l'appui logistique et financier de ces deux organismes, des campagnes d'alphabétisation, surtout en zones rurales, des étudiants, instructeurs et autres volontaires pendant les périodes de vacances.

1.3.2. Pour une plus grande participation des jeunes aux projets de développement rural.

Actuellement, les secteurs secondaires et tertiaires de notre économie, malgré leurs très faibles possibilités de création d'emplois, provoquent une large déruralisation. Comme de nombreux projets de développement rural sont programmés et où une place importante est de plus en plus faite à l'augmentation de la production vivrière et de produits d'élevage, il est impérieux d'associer systématiquement les jeunes, à ces opérations de développement rural - surtout la classe d'âges de 15 à 25 ans qui est la plus en quête d'emplois et la plus susceptible de migrer vers les centres urbains.

Une part du financement de ce genre de projets, au moins 25 % devra être réservée aux opérations destinées spécifiquement aux jeunes, notamment dans le domaine de la formation (que la plupart de ces projets prévoient dans leurs programmations), dans l'appui logistique et un apport financier sous-forme de crédit agricole.

Pour que cette nouvelle méthodologie porte les fruits attendus, il faut, lors de la constitution d'équipes polyvalentes pour la réalisation du projet, inclure un cadre de la jeunesse qui connaît mieux cette classe d'âges, pour faciliter les rapports avec elle et permettre de tirer parti de ses activités.

Cette aide spécifique aux jeunes sera une garantie de plus au bon accueil de l'innovation ainsi que sa diffusion dans le milieu.

Elle éveillera la jeunesse du milieu rural à une plus grande participation au développement et contribuera largement à la résorption de l'exode rural, en évitant son chapelet d'inconvénients qui l'accompagnent : délinquance, banditisme, prostitution, etc ...

1.3.3. Etudes, information et documentation sur la Jeunesse

Pour mieux connaître la situation, les besoins et les aspirations profondes des jeunes afin de ne préparer et exécuter que des programmes qui tiennent compte de ces aspirations, il faut réaliser :

- des travaux de rassemblement et d'établissement des données statistiques relatives à la jeunesse,
- une enquête sur la situation socio-économique des jeunes, leurs besoins, aspirations et suggestions de solutions possibles à cette situation,
- l'établissement de bibliographies annotées dans le domaine de la jeunesse,
- des colloques sur des thèmes de réflexions et d'actions,
- des tables rondes et émissions sur des sujets intéressant la jeunesse.

.../...

Il faudra également - mettre sur pied une revue ou un bulletin national de liaison entre les divers services de la jeunesse.

- équiper les Maisons de Jeunes et de la Culture de bibliothèques et d'ouvrages intéressant la jeunesse.

I.3.4. Autres actions

- Domaine publicitaire :

- organiser des concours de chansons et de poèmes, des concours littéraires sur la jeunesse : son éducation, ses loisirs, sa participation au développement du pays, ses aspirations, ses problèmes, son avenir, etc ...
- Concours national sur des affiches se rapportant à la jeunesse
- émissions radiodiffusées sur les thèmes ci-dessus
- émission de timbres-postes exaltant la jeunesse
- exposition des objets d'art et autres productions des jeunes.

- Autres domaines

- organisation de loisirs éducatifs pour les jeunes du milieu rural surtout : cinéma "mobile", camps de vacances ...
- création d'un cadre de coordination des divers mouvements de jeunesse pour une action concertée.
- organisation d'une tombola nationale.

II. Niveau régional

Pour fournir un appui aux programmes nationaux en faveur des jeunes, des actions au niveau régional doivent être conçues et exécutées.

Il serait par exemple bien indiquer de procéder à l'organisation, au niveau régional :

- de réunions de jeunes traitant de problèmes communs, notamment en matière d'emploi, de migrations, de formation et orientation professionnelle, etc ...
- d'activités et d'échanges à caractère sportif et culturel,
- de chantiers, d'échanges et de voyages (tourisme) de jeunes,

Il faut également favoriser l'embauche des jeunes dans les projets régionaux (notamment au niveau de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs et au niveau de l'Organisation pour l'Aménagement du bassin de la rivière AKAGERA).

III. Niveau international

Pour sensibiliser les jeunes du monde entier, et surtout pour leur permettre de débattre et livrer leurs points de vue sur les problèmes d'actualité, il faudra organiser, sur le plan international :

.../...

● des conférences ou séminaires sur les **idéaux** de paix et de sécurité, le nouvel ordre économique international, le chômage, les droits de l'homme, le **désarmement**, la lutte contre l'apartheid, le colonialisme, le néocolonialisme, la domination et l'exploitation.

● une exposition internationale des oeuvres artistiques ou autres produites **par des** jeunes.

● des programmes d'échanges de jeunes.

Il faudra au niveau de l'organisation des Nations Unies, instituer :

● une commission des Nations Unies pour la Jeunesse,

● un fond des Nations Unies pour la Jeunesse à l'instar du FISE,

● une journée internationale de la Jeunesse qui sera célébrée chaque année à l'instar de la journée de la femme.

N.B. : Les problèmes d'organisation et de coordination au niveau régional et international devront être traités par le Comité Consultatif chargé de préparer le programme d'activités pour l'Année Internationale de la Jeunesse.

Kigali, le 16 Juin 1980